

CERTIFICATION
**« ACCOMPAGNEMENT SOCIO-TECHNIQUE D' ACTIONS INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES
D'AUTO RÉHABILITATION AUTOUR DE L'HABITAT »**

**Description du métier, de l'activité ou de la situation professionnelle
à partir duquel le dispositif de formation visant la certification est initié :**

L'animateur socio-technique habitat intervient pour accompagner des habitants/ménages en difficulté dans leurs travaux d'amélioration ou de rénovation. Il intervient aussi pour animer des sessions collectives de sensibilisation ou de formation à l'amélioration de l'habitat auprès de publics non professionnels.

Publics destinataires de la certification :

Techniciens et techniciennes de l'amélioration de l'habitat, personnels techniques chargés de la maintenance des logements et des espaces communs dans le parc immobilier social, artisans du bâtiment intervenant sur des chantiers participatifs.

Prérequis :

Pour se présenter à l'examen, les candidats devront justifier a minima de :

- une expérience, d'au moins deux ans, dans l'accompagnement d'actions individuelles et collectives d'auto réhabilitation de l'habitat ;
- ET
- une qualification technique, niveau minimum 3 RNCP (CAP, BEP), dans le domaine du second œuvre du bâtiment. Cette qualification pourra être soit polyvalente (ex ouvrier polyvalent du bâtiment (second œuvre), soit spécialisée (ex : charpente, menuiserie, finitions : enduits, peinture, revêtement, électricité, plomberie). La certification est aussi ouverte à ces candidats ayant des formations en bâtiment de niveau 4 et plus dans le domaine de la rénovation des bâtiments, la conduite des travaux, l'assistance à maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre, l'architecture.

Modalités d'examen de la demande de certification

L'examen repose sur la rédaction d'un mémoire – récit d'expérience et sa présentation orale.

La structure attendue pour le mémoire est décrite dans le document : *Guide pour la rédaction du mémoire récit d'expérience*.

La présentation orale du mémoire, en face à face, permet au candidat ou à la candidate d'apporter des compléments d'information par rapport à son parcours, à ses activités et à ses compétences. Le but est ainsi de venir compléter le mémoire rédigé au préalable et qui aura déjà fait l'objet d'une analyse par le jury.

De son côté, le jury utilise cet entretien pour vérifier l'authenticité du dossier du candidat et son niveau de maîtrise des compétences du référentiel de la certification. Pour ce faire, les membres du jury discutent avec le candidat et posent diverses questions sur ses activités et compétences.

Le mémoire - récit d'expérience du candidat devra être transmis au moins un mois avant la date de l'examen par mail à l'adresse du service formation de l'ANCB : formation@compagnonsbatisseurs.eu. Ce délai est destiné à permettre une lecture des dossiers par les membres du jury. Ce mémoire décrit différentes situations professionnelles vécues ou observées par le candidat ou la candidate. Les situations décrites doivent permettre au jury de juger des compétences déployées par le candidat et leur adéquation avec le référentiel de compétences de la certification. Le mémoire est composé d'une partie textuelle : description et analyse des situations vécues ou observées. Cette partie ne fera pas moins de 5 pages et pas plus de 40 pages. Elle est complétée par des annexes regroupant tous les éléments documentaires que le candidat ou la candidate jugera utile pour illustrer la situation ou étayer son analyse : photo, plan, devis, dossiers de travaux, échanges de courriels, rapports...

Lors de l'examen, le candidat devra présenter :

- une pièce d'identité ;
- sa convocation ;
- son mémoire.

La présentation du candidat devra être réalisée entre 15 et 30 min. Durant cette présentation, il est demandé au candidat de :

- décliner son identité et son statut professionnel ;
- annoncer son niveau d'études et son niveau de formation ;
- présenter brièvement son parcours professionnel ;
- expliquer ses motivations pour obtenir cette certification ;
- présenter deux situations qui lui paraissent exemplaires d'un chantier en auto réhabilitation accompagnée et d'une action collective ;
- faire mention des différentes difficultés rencontrées lors de la rédaction de son dossier.

À la suite de cette présentation, le jury posera un ensemble de questions afin de vérifier qu'il est bien l'auteur du mémoire présenté, et qu'il maîtrise les compétences décrites. Ce temps d'échange durera au maximum 1 heure.

Les questions du jury pourront concerner :

- une expérience mentionnée dans le dossier ;
- une compétence du référentiel ;
- la plus-value de la certification dans le parcours professionnel du candidat ou de la candidate.

Référentiel de compétences et d'évaluation

Compétences	Évaluation	
	Modalités	Critères
	L'examen repose sur la rédaction d'un mémoire et sa présentation orale. Ces deux modalités d'évaluation permettent d'évaluer l'ensemble des compétences visées par le référentiel.	
C1 Établir un état des lieux du logement, par une visite, un examen visuel, des relevés simples et des échanges avec les habitants, l'inventaire des attentes et de la motivation des habitants, dans le but d'établir un projet de travaux en mode auto-réhabilitation accompagnée.	Mémoire - Récit d'expérience section 1	CE1.1 Le candidat réalise un compte-rendu de visite complet permettant d'établir un projet de travaux en mode auto-réhabilitation puisqu'il contient : - la décence et la salubrité au sens de l'Agence Régionale de Santé est prise en compte ; - les risques éventuel ssur les personnes : risques d'électrocution, risques corporels, risques sanitaires sont identifiés ; - les risques générés par des usages impropres : chapelets de blocs multiprises, tuyaux gaz périmés, obturation des évacuations d'air ; - la détection éventuelle infestation de nuisibles : punaises de lit, cafards, rongeurs... - les pathologies structurelles : : fissures murales, déformations de poteaux ou de poutres, désordres sur toitures et/ou superficielles : humidité murale, qualité de l'air sont identifiées ; - le niveau de précarité énergétique des habitants est renseigné à partir des factures d'énergie et des pratiques de l'habitant ; Le compte rendu de visite contient également : - un relevé, avec éventuellement un plan ou un schéma ou des photos du logement, des parties sur lesquelles des travaux paraissent nécessaires.
		CE1.2 Le candidat renseigne dans le compte rendu de visite : - l'expression de la demande des habitants ; - leurs compétences techniques ; - le temps de travail disponible pour le projet ; - les éventuels handicaps de la personne pouvant limiter sa participation aux travaux ; - leurs disponibilités pendant la période de l'ensemble des travaux.

C2 Établir un programme de travaux d'amélioration de leur habitat, par une collaboration active avec les habitants, dans le but qu'il soit cohérent avec leurs aspirations, leur disponibilité et leurs capacités financières.	Mémoire - Récit d'expérience section 2	CE2.1 Le candidat réalise un programme de travaux cohérent avec les aspirations, les disponibilités et les capacités financières des habitants qui contient : - la liste des travaux décidés conjointement avec les habitants ; - les priorités définies par les habitants entre les travaux à mener ; - la description de l'apport du travail des habitants dans ces travaux. Dans le cas où le diagnostic a fait ressortir une situation d'insalubrité ou des contraintes majeures pour une intervention (présence d'amiante...) : - les mesures prises pour remédier à la situation (médiation avec le propriétaire, intervention d'un opérateur qualifié...) Dans le cas où le diagnostic a fait ressortir des risques induits par un mauvais usage des habitants (chapelet de multiprises, flexibles gaz périmés, obturation des évacuations d'air...) : - les conseils apportés à l'habitant pour éviter ces usages à risques. CE2.2 Le candidat réalise un programme de travaux validé par les habitants qui inclut : - la description chiffrée des travaux ; - un budget avec une expression claire du reste à charge des habitants ; - l'acceptabilité du reste à charge ; - un calendrier et un planning des travaux adapté à la disponibilité des habitants ; - si nécessaire, des croquis, plans d'exécution ;
C3 Assurer la conduite de travaux d'auto-réhabilitation accompagnée, par une préparation rigoureuse de l'action, une animation valorisant le travail des participants, une prise en compte de la sécurité et du respect de l'environnement, le suivi et l'évaluation de l'action et un accompagnement des usagers à l'entretien de leur logement et sur leurs droits et devoirs, dans le but de garantir la qualité des travaux.	Mémoire - Récit d'expérience section 3	CE3.1 Le candidat effectue un compte rendu de chantier qui contient : - les commandes de matériaux nécessaires au chantier, avec une priorité sur les matériaux biosourcés : bois, isolants en fibres de bois, paille, chanvre... ou issus d'une filière de réemploi : carrelage, planchers, revêtements divers... ; - la liste de l'outillage et des équipements nécessaires : outils manuels et électroportatifs, établi de chantiers, escabeau, échelle, échafaudage ; bâche de protection, équipement individuel de protection (EPI) ; - la liste et le profil technique des participants ; - et, le cas échéant, les autorisations ou avis d'ouverture de travaux. CE3.2 Le candidat renseigne également dans le compte rendu de chantier une description, éventuellement par le biais de photos, vidéos ou croquis de : - la répartition des tâches entre les participants et la justification de cette répartition ; - l'organisation spatiale, des éléments (photos, clips) ; - l'ambiance sur le chantier.

		CE3.3 Le compte rendu de chantier contient une description, éventuellement par le biais de photos, vidéos ou croquis de : - la prise en compte des risques : amiante, plomb, électricité... et les bonnes pratiques à adopter telles qu'elles sont recommandées par l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) dans le domaine des travaux du bâtiment (https://www.inrs.fr/metiers/btp.html - voir fiches métiers) - la liste des équipements de sécurité personnels et collectifs mis en œuvre : chaussures de sécurité, gants de travail, masques anti éclat, masque anti-poussière, casques anti-bruit, casques de chantier, garde-fou sur échafaudage, rubalise de signallement de zone, affiches de rappel des consignes de sécurité ; - attestation à jour d'une formation aux premiers secours d'au moins un des participants ; - attestations à jour de qualification professionnelle des participants concernés en rapport avec les travaux qui leur sont confiés (habilitation électrique, travaux en hauteur...) ; - description du matériel et plan de gestion de l'évacuation des déchets : réalisation d'un diagnostic PEMD dans le cas de chantier sur des bâtiments de plus de 100m2, identification des déchets recyclables ou réemployables, organisation de l'évacuation des déchets ultimes vers une installation appropriées ; - description de la gestion du nettoyage des outils et du chantier : dépoussiérage (sciure, poussière), grattage des colles, ciments, résines et autres salissures, nettoyage des éléments sanitaires, des sols et des murs, aération du site. CE3.4 Le compte rendu de chantier contient une description, éventuellement par le biais de feuilles d'émargement, de fichiers de relevé de temps, de compte-rendu de réunions, de : - du temps de travail des habitants ; - de la participation éventuelle d'intervenants extérieurs ; - du déroulement général du chantier et des éventuels incidents. CE 3.5 Le compte rendu de visite, éventuellement par le biais de photos, croquis, contient : - une description des points abordés et des conseils techniques fournis sur des travaux courants d'entretien ou écogestes. CE3.6 Le candidat réalise le compte rendu de visite, qui éventuellement par le biais de photos, croquis, contient : - les droits ou devoirs du locataire concernés par l'intervention ; - les conclusions de la visite et les actions éventuellement engagées.
--	--	--

C4 Animer des sessions collectives auprès d'habitants impliqués dans des actions d'auto réhabilitation sur des thèmes liés à l'amélioration de l'habitat, par une préparation rigoureuse du programme et des supports, une implication des participants, une évaluation des actions menées, en vue d'assurer l'acquisition de compétences techniques par les personnes.	Mémoire - Récit d'expérience section 4 + présentation orale du mémoire	CE4.1 Le candidat réalise un compte rendu complet en vue d'assurer l'acquisition de compétences techniques par les personnes qui contient : • les supports de communication : affiches, flyer, utilisés pour informer en amont les futurs participants ; • le plan et déroulé pédagogique de l'animation collective ; • les supports pédagogiques utilisés. CE4.2 Le compte rendu contient, éventuellement par le biais de fiches d'évaluation formateur, photos, vidéos, documents divers, l'évaluation, du point de vue de l'animateur : • le déroulé réel de l'animation ; • les techniques d'animation mises en œuvre : activité brise-glace, exposé technique, démonstration pratique, exercices pratiques, mise en situation, jeu de rôle, visite de terrain, invitation d'intervenants extérieurs ; • l'implication des participants : contributions, prises de paroles, retard, abandons. CE4.3 Le compte rendu, éventuellement par le biais de fiches d'évaluation participants photos, vidéos, documents divers, contient : • les points forts et les points d'amélioration de l'action menée ; • une synthèse de l'évaluation de l'action par les participants ; • l'évaluation des compétences acquises par les participants.
C5 Contribuer à une opération locale d'amélioration de l'habitat, par la prise en compte du cadre de l'action et une participation active à la circulation des informations, en vue de sa réussite.	Mémoire - Récit d'expérience section 5	CE5.1 Le dossier inclut des éléments (fiche projet, mails, notes, tableaux, export d'outil de suivi,...) permettant de contribuer à une opération locale d'amélioration de l'habitat : • les partenaires ont été correctement identifiés : bailleurs sociaux, services de collectivités territoriales, artisans et entreprises, prestataires de service divers, travailleurs sociaux, associations locales,... ; • les dispositifs administratifs et/ou financiers mis en œuvre sont décrits : dispositifs en lien avec la rénovation énergétique (SLIME, MaPrimeRénov', MaPrimeRénov' Sérénité, MaPrimeRénov' Copropriété) ou l'amélioration de l'habitat (ma prime Adap, Habiter facile, Habiter sain et serein), dispositifs en lien avec des opérations d'urbanisme (Contrats Politique de la Ville, OPAH, RHI, Coeur de Ville) ; • les obligations légales et assurantielles est connues : attestation d'assurance couvrant les risques locatifs (cas des interventions chez les locataires), déclaration de travaux (cas des interventions lourdes chez les propriétaires occupants) , CE5.2 Le dossier inclut des éléments (mails, notes, tableaux, export d'outil de suivi,...) attestant de : • l'implication dans la remontée des données vers le coordinateur de l'opération.

C6

Utiliser les actions d'auto réhabilitation accompagnée, dans le but de favoriser la remobilisation et l'engagement des bénéficiaires et de toutes les personnes impliquées, par un respect strict du cadre déontologique, des postures et des techniques d'animation de groupe et de résolution de conflits, un engagement dans le partage, la transmission et l'acquisition des savoirs.

Mémoire - Récit d'expérience section 1, 2, 3 et 4 et présentation orale du mémoire

CE6.1

Le récit présenté par le candidat, favorise la remobilisation et l'engagement des bénéficiaires et de toutes les personnes impliquées et est éventuellement accompagné de photos, documents divers. Le dossier renseigne sur sa capacité à :

- refuser toute forme de discrimination au sens de l'article [Article 225-1](#) du code pénal en témoignant de cas d'accompagnement de personnes ayant eu à subir ou susceptibles de subir des discriminations ;
- communiquer avec les personnes de manière respectueuse par des retours de satisfaction des personnes accompagnées ;
- prendre en compte la singularité des personnes, en particulier des personnes en situation de handicap en modulant l'implication des personnes au projet et aux travaux en fonction de leurs capacités physiques ou psychiques ;
- faire appel à des tierces personnes ou des structures permettant d'apporter un soutien réel aux personnes en difficulté : services sociaux, équipes d'intervention spécialisées en santé mentale ou addiction, associations d'aide aux victimes .

CE6.2

Le récit présenté par le candidat , éventuellement accompagné de photos, documents divers, renseigne sur :

- la démarche suivie pour favoriser l'engagement de la personne dans l'action ;
- la démarche suivie pour valoriser les compétences de la personne accompagnée.

CE6.3

Le récit présenté par le candidat, éventuellement accompagné de photos, compte rendu de réunions, documents divers, renseigne sur l'approche et les techniques mises en œuvre pour :

- favoriser les échanges au sein du groupe : mise en place d'un cadre convivial, clarté de l'exposé des objectifs et des règles de fonctionnement du groupe, utilisation de supports ludiques, écoute active... ;
- favoriser la mise en mouvement des personnes au sein d'un groupe : implication des participants dans la conception et l'organisation de l'action, responsabilisation des participants durant les travaux, valorisation des contributions.

CE6.4

Le récit présenté par le candidat, éventuellement accompagné de photos, documents divers, renseigne sur l'approche et les techniques mises en œuvre pour :

- pacifier la situation ;
- clarifier les causes de la tension ou du conflit ;
- engager des solutions : négociation, orientation vers des structures compétentes.

	Mémoire - Récit d'expérience section 6 et présentation orale du mémoire	CE6.5 Le récit présenté par le candidat, éventuellement accompagné de compte rendu de groupes de travail, mails, CR de séminaires renseigne sur : - la participation effective à des sessions d'échanges de pratiques professionnelles, la participation à des groupes de travail thématiques, la contribution à des forums. CE6.6 Le récit présenté par le candidat, éventuellement accompagné de comptes rendus, de fiches de suivi ou d'évaluation, de notes, de photos ou de vidéos renseignent sur : - la participation effective à des actions d'accompagnement ou de tutorat auprès de jeunes ou de nouveaux collègues : formation de jeunes à la réalisation de travaux et de tâches techniques, présentation des missions, du cadre de travail, des procédures à un nouveau collègue CE6.7 Les documents présentés, tels que des attestations de formation, des inscriptions à des manifestations professionnelles, la participation à des groupes de travail attestent d'un parcours régulier de formation continue dans le cadre de sessions de formation structurées ou d'un effort d'auto-formation.
--	---	--